

Contribution à la Vie Etudiante

Pour pouvoir s'inscrire dans l'Enseignement Supérieur les étudiants et futurs étudiants doivent régler cette contribution d'un montant de 103.00 euros lors leur inscription administrative en se connectant et en créant un compte sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Le paiement s'effectue par carte bancaire en ligne, l'attestation à télécharger sera à remettre impérativement au secrétariat en même temps que le dossier d'inscription.

Ce paiement conditionne l'inscription dans l'établissement.